

## PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-BERNARD du 15 janvier 2018 à 19h30

**Etaient présents** : M. Bernard REY, Maire, MM. Francis BLOCH, Pierre-Louis BALLET, MME Josette GUERRIER Adjoints au Maire.

MME Marie LABROSSE, MM Jean BARTHOMEUF, Peter WATSON, Florent PATIN (arrivée à 19h45), Jean-Pierre PILLON, Arnaud LEGOUGE Conseillers municipaux.

**Absent(s) excusé(s):**. MMES Pascale LABART (pouvoir donné à P WATSON), Mme Katia PERRET (pouvoir donné à PL BALLET) Sandrine TESTAS (pouvoir donné à B REY), F EYRAUD (pouvoir donné à F BLOCH), Emmanuelle CARGNELLI (pouvoir donné à JP PILLON).

Arrivée de Pascale Labart à 20h37 pendant le débat du conseil municipal sur la stérilisation des chats errants.

**Secrétaire de séance** : M Jean BARTHOMEUF

**Convocation faite le** : 8 JANVIER 2018

**Publiée le** : 8 JANVIER 2018

Le compte rendu du 5 décembre 2017 est accepté à l'unanimité.

<b>I – Présentation, conclusions de la commission extra-municipale sur les rythmes scolaires.</b>
---

Rappel de la création de la commission extra-municipale et approuvée au Conseil municipal d'octobre 2017.

*Cette commission était temporaire. Elle était composée à la fois des membres du conseil municipal (3 de la majorité et 1 de l'opposition), deux membres du corps enseignant et deux parents d'élèves.*

*Il s'agissait de réfléchir collégialement en amont sur les rythmes scolaires.*

- *Intervention de monsieur F Bloch : cette commission a réalisé 3 documents pour les parents d'élèves ; une lettre de présentation, un questionnaire et la rédaction des résultats de l'enquête.*
- *Intervention de monsieur A Legouge : la commission s'est réunie 5 fois plus 1 réunion publique.*
  - 9 octobre 2017 : 1<sup>ère</sup> réunion de la commission*
  - 18 octobre : questionnaire pour les parents d'élèves, début de son élaboration en regardant ce qui a été fait ailleurs*
  - 7 novembre : information au conseil d'école*
  - 10 novembre : validation du questionnaire et de la lettre d'accompagnement*
  - 16 novembre : réunion publique au mille club*
  - 20 novembre : distribution via les cahiers violets (école)- les parents ont 2 semaines pour répondre*
  - 4 décembre : Récupération finale des questionnaires à l'école*
  - 5 décembre : dépouillement des questionnaires (taux de retour : 90,47%)*
  - 11 décembre 2017 : rédaction des résultats de l'analyse des questionnaires*
    - 67% des parents pour la semaine de 4 jours*
    - 29% des parents pour la semaine de 4 jours ½*
    - 4% sans préférence*
- Une quinzaine de parents était présente à la réunion publique, sans les enseignants mais avec la Présidente de Tôt ou Tard. Les questions ont essentiellement porté sur le

financement et le maintien jusqu'à 18h45 de la garderie, sur les apprentissages (plus efficaces sur 5 matinées que sur 4), sur le maintien de l'aide de l'Etat ...

L'intérêt de l'enfant doit rester primordial.

- Le conseil d'école, réuni en session extraordinaire le vendredi 12 janvier 2018, s'est prononcé sur le rétablissement de la semaine de 4 jours selon les horaires suivants :  
8h30 – 11h30 / 13h30 – 16h30.
- Intervention de F Bloch : la commission extra-municipale a décidé de revenir aux horaires anciens. Il remercie tous les participants à cette commission.
- Intervention de monsieur le Maire qui a souhaité adopter une démarche démocratique pour ce sujet. Il n'ajoute que le corps enseignant s'est vraiment impliqué.
- Intervention de M Labrosse : créer cette commission a été une excellente idée. L'information et le questionnaire étaient très bien.

### **II Vote du Conseil municipal sur le choix des rythmes scolaires pour la rentrée scolaire de septembre 2018**

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, émet un avis favorable au rétablissement de la semaine scolaire de 4 jours avec les horaires suivants 8h30 – 11h30 / 13h30 – 16h30 à compter de l'année scolaire 2018-2019.

Ce sont les autorités académiques qui décideront au final.

### **III – Vote du Conseil sur le futur nom donné à divers parkings et rues**

- Monsieur le Maire : des espaces sont non baptisés.
- M J Barthomeuf : le lieu Chabrier est déjà dénommé espace et c'est inscrit sur les panneaux indicateurs existants sur l'avenue Valadon.
- M F Bloch : préfère le mot esplanade pour Chabrier.
- M J Barthomeuf : quelle différence entre espace et esplanade ?!
- M JP Pillon n'est pas d'accord sur la démarche. Ils n'ont pas été consultés. C'est un sujet à voir en commission urbanisme.

Pas de décision ce soir le sujet est renvoyé à l'étude en commission urbanisme.

### **IV – DELIBERATION autorisant le Maire à engager, liquider l'investissement à hauteur de 25% des crédits 2017**

Le Conseil autorise, à l'unanimité, le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, avant le vote du budget 2018, dans la limite de 25% des investissements budgétés l'année précédente.

### **V – DELIBERATION enquête publique Plattard**

Par un arrêté préfectoral en date du 13 décembre 2017, une enquête publique est organisée du 11 janvier 2018 au 09 février 2018 inclus, portant sur la demande de la société PLATTARD en vue d'exploiter une installation de traitement des matériaux, une usine à bloc de bétons et une centrale à béton, sur son site du Port de Frans à Villefranche-sur-Saône.

Il est donc communiqué au Conseil Municipal le dossier de demande d'autorisation environnementale unique présenté par la société Plattard, qui envisage une modernisation des installations de traitement des granulats, le renouvellement des activités de l'usine de préfabrication de blocs de béton et le renouvellement d'une centrale à béton.

Par ce projet, la société Plattard envisage une gestion des eaux de procédés et des eaux pluviales, une limitation des nuisances (bruits, vibrations et poussières) et une gestion optimisée des transferts de matériaux au sein du site.

Considérant que le présent projet n'induit pas d'impacts supplémentaires par rapport à l'activité actuelle et contribuera à mieux maîtriser les impacts du site sur son environnement,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, émet un avis favorable sur le dossier de demande d'autorisation environnementale unique présenté par la société Plattard.

#### **VI – DELIBARATION autorisant le Centre de gestion à souscrire l'assurance contrat collectif prévention risques professionnels des agents.**

Les Centres de gestion sont autorisés à souscrire, pour le compte des collectivités du département qui le demandent, des contrats d'assurance les garantissant contre les risques financiers découlant des dispositions de l'article 57 de la présente loi régissant ce sujet. Ainsi, par circulaire du 17 février 2016, le Centre de gestion informait d'une procédure de mise en concurrence pour le renouvellement du contrat groupe d'assurance des risques statutaires à effet du 1er janvier 2017.

Cette consultation est parvenue à son terme et Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de la proposition retenue, à savoir celle présentée par le cabinet Gras-Savoie Rhône-Alpes-Auvergne avec CNP assurances. Cette offre présente des taux en adéquation avec l'absentéisme constaté dans les collectivités territoriales du département, une pérennité des taux avec garantie de maintien de ces taux sur la durée du marché ainsi qu'un accompagnement du Centre de gestion dans le domaine de la prévention des risques professionnels.

Le contrat proposé, conforme aux obligations statutaires des collectivités territoriales, prend effet à compter du 01/01/2017, à 0 heure. Il est conclu pour une durée de quatre ans avec faculté pour les parties de résiliation annuelle, sous réserve de respecter un préavis de 6 mois avant échéance.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide d'adhérer au contrat collectif conclu par le Centre de gestion avec la société Gras Savoie et la Compagnie d'assurance la CNP.

#### **VII – VOTE du Conseil municipal sur une motion demandant au parlement et au gouvernement une loi en faveur des communes rurales.**

Lors de son Congrès du 30 septembre au 1<sup>er</sup> octobre 2017, l'Association des Maires Ruraux de France (AMRF) a adopté une motion portant sur « l'adoption d'une loi-cadre en faveur des communes et de la ruralité ».

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal du texte de l'AMRF.

M J Barthomeuf indique qu'il est dommage de faire une motion alors que cela devrait se faire naturellement.

M le Maire envoie le résultat du vote du conseil municipal sur cette motion aux Présidents de l'Association des Maires Ruraux de France et de l'Association des Maires de France.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, approuve les termes de la motion établie par l'AMRF sur l'adoption d'une Loi en faveur des communes et de la ruralité ; s'associe solidairement à la démarche de l'AMRF.

### **VIII – Choix du conseil sur la stérilisation des chats errants**

Les chats errants constituent une population autonome qui ne fait l'objet d'aucune identification, vaccination, ni d'aucun suivi vétérinaire. La reproduction incontrôlée des chats errants engendre une surpopulation et une propagation de maladies. La SPA mène des campagnes de stérilisation de chats libres en accord avec les mairies qui s'organisent soit par le biais de conventions signées avec les associations locales, soit directement par le biais d'émission de bons de stérilisation. Les chats errants sont capturés par les équipes de la SPA, stérilisés et identifiés, puis relâchés dans leur environnement.

M J Barthomeuf demande qu'est –ce qu'un chat errant sachant que beaucoup de chats sont la propriété de spinosiens et se promènent partout.

M A Legouge : les chats sauvages sont une espèce protégée ; à ne pas confondre avec les chats errants.

Le Maire propose au Conseil de mettre au vote la convention que propose la SPA pour la stérilisation des chats errants. A, 1 voix pour (P Watson), 1 abstention (P Labart qui arrive à 20h37), et 13 voix contre, le Conseil décide de ne pas donner suite à cette proposition de la SPA.

### **IX – POINT FINANCIER**

MM P Watson et F Patin, à l'aide de tableaux, présentent quelques résultats provisoires du budget 2017 dont les résultats définitifs seront présentés au conseil municipal de mars après un examen de la commission des finances.

### **X– Info SIEA**

Le recueil des actes administratifs est consultable en mairie.

### **XI – Info ENQUETE PUBLIQUE, PLU MODIFICATIF**

Des remarques à propos de cette enquête arrivent sous différentes formes (sur registre et numérique).

Fin de l'enquête publique, le 20 janvier 2018 à 12h.

La dernière permanence de Monsieur le commissaire enquêteur se tiendra en mairie le 20 janvier 2018 de 9h à 12h.

### **XII – QUESTIONS DIVERSES**

M PL BALLET au sujet de la fibre optique : les câbles d'alimentation des 2 NRO du village sont déployés. Le branchement électrique de ces NRO est en cours. Les opérateurs doivent mettre leur matériel dans ces NRO.

M F PATIN : pendant le mois de décembre et pour une mise à jour, la société Campagnol qui gère le site internet de la commune, a bloqué le site pendant 15 jours sans aucune possibilité pour la mairie de pouvoir intervenir de quelques manières que ce soit. Depuis la réouverture du site on peut constater de nombreux problèmes.

Le sujet pour la prochaine réunion de la commission communication sera de valider ou non la convention avec la société Campagnol.

RECENSEMENT de la population :

La campagne de recensement de la population aura lieu du 18 janvier au 17 février. Vous recevrez la visite d'un agent recenseur. Vous pourrez répondre au questionnaire sur papier ou sur internet.

A quoi sert le recensement ?

Le recensement permet de savoir combien de personnes vivent en France et d'établir la population officielle de chaque commune. Il fournit également des informations sur les caractéristiques de la population : âge, profession, moyens de transport utilisés, conditions de logement... Les données permettent ensuite de définir la participation de l'Etat au budget des communes, de calculer le nombre d'élus au conseil municipal, la détermination du mode de scrutin, ou encore de prévoir les équipements collectifs nécessaires (écoles, hôpitaux, moyens de transports, etc.).

**3 agents recenseurs, Mmes Fanny BUFFET, Laura CAIRE, M Pascal BOISSON prendront contact avec les spinosiens.**

**Pour tout renseignement, MAIRIE : 04 74 00 08 49 qui transmettra à votre agent recenseur.**

M J Barthomeuf demande où en est le dossier ERL3. M le Maire répond que 2 sociétés font une étude pour savoir si cela peut les intéresser.

M JP Pillon : où en est-on pour l'ERL2 ?

M le Maire répond que c'est en cours mais on ne peut pas en parler pour l'instant. M le Maire rencontre le propriétaire demain.

M JP Pillon pose également des questions sur les travaux sur le pont de Saint Bernard qui devraient durer plus d'un mois et dont le coût est intégralement à la charge du Syndicat Intercommunal des Eaux Anse et Région.

M JP Pillon demande où on en est des travaux d'assainissement prévus sur la commune.

M Ballet répond que c'est la CCDSV qui gère. Des sondages de terrain vont avoir lieu prochainement.

M JP Pillon pose également une question au sujet de la GEMAPI qui est de la compétence de la CCDSV et qui est déjà appliquée sur notre communauté de communes.

MME Marie LABROSSE : Le SBI 2017 vient de sortir. Pour le prochain SBI pensez à envoyer les articles.

MME P LABART qui revient des vœux de la Communauté de Communes Saône Dombes Vallée nous rapporte succinctement les thèmes évoqués lors de cette cérémonie.

Monsieur le Maire présente ses vœux et remercie les adjoints et les membres du Conseil pour le travail effectué tout au long de l'année.

Vœux du Maire : dimanche 21 janvier 2018 à 11h00 au Mille Club

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h40

**Prochain conseil municipal : Lundi 12 février 2018 à 19h30**